

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/636569/article/2024-11-18/cop29-un-debut-de-regles-pour-encadrer-les-marches-du-co2>

COP29 : un début de règles pour encadrer les marchés du CO2

Un premier accord engrangé précocement à la COP29 de Bakou encadre une partie des marchés des crédits carbone. Toutes les critiques sur la crédibilité de ces outils n'ont cependant pas disparu.

[Michel De Muelenaere](#) - 18/11/2024

Envoyé spécial à Bakou

C'est une plume que la controversée présidence de la COP29 s'est empressée de mettre à son chapeau. Dès l'entame du sommet mondial sur le climat, en début de semaine à Bakou, Mukhtar Babayev, le ministre de l'Ecologie et des Ressources naturelles – et ancien dirigeant de la compagnie pétrolière locale – a quelque peu forcé l'adoption d'un texte permettant de mieux encadrer une partie des marchés du carbone.

Outre la méthode, le dossier est controversé. Tout le monde reconnaît que les marchés des crédits carbone ont largement évolué en roue libre, engendrant des choses positives, mais aussi des monstruosité voire des fraudes massives. Il était plus qu'urgent de commencer à mettre de l'ordre dans ce qui ressemble à certains moments à un Far West. Selon une recherche parue dans la revue Nature (<https://www.nature.com/articles/s41467-024-53645-z>), menée par une équipe de scientifiques suisses, britanniques, allemands et américains, et portant sur plusieurs milliers de projets « moins de 16 % des crédits carbone » émis par ces projets « représentent de réelles réductions d'émissions ». En particulier, les projets éoliens et ceux qui se basent sur une « gestion améliorée des forêts » n'apportent aucune réduction statistiquement significative, disent les chercheurs.

CO2 contre dollars

Le principe d'un marché des crédits carbone (il en existe des dizaines) est simple : un acteur qui réduit ses émissions de gaz à effet de serre peut vendre les tonnes de CO2 « économisées » contre des dollars sonnants et trébuchants. Inversement, un acteur pour qui la réduction d'émission est trop coûteuse ou trop difficile peut acheter des tonnes de CO2 réduites pour atteindre (sur papier) son objectif ou, dans le cas de certaines entreprises, comme Google, Microsoft, TotalEnergies, Shell ou Amazon pour se montrer sous un profil plus « vert » en affirmant être sur la voie du « zéro carbone ».

Intéressant sur papier : en théorie, cela permet de faire baisser les émissions à moindre coût – c'est plus cher de réduire une tonne de CO2 dans la pétrochimie du port d'Anvers que via la fermeture d'une centrale à charbon au Bangladesh. Et lorsque ce sont des Etats plus pauvres ou des communautés vulnérables qui vendent le CO2 qu'ils ont économisé, l'argent obtenu peut servir à des politiques climatiques ou de développement.

Le hic, c'est que ce système créé dans la foulée du protocole de Kyoto en 1997 concerne des choses aussi hétéroclites, difficiles à mesurer et parfois éphémères, que la fermeture d'une usine polluante, la plantation d'arbres, l'utilisation d'énergies renouvelables, le remplacement des cuisinières à bois

par des poêles plus performants, l'amélioration de pratiques industrielles ou des changements dans la gestion d'une forêt... Sans surprise, vu les énormes sommes en jeu, l'affaire a débouché sur des aberrations, des fraudes et des virginités climatiques acquises à peu de frais. Malgré les quelques critères de qualité énoncés, une partie du système a vite dérapé, surtout sur le « marché volontaire » où interviennent les entreprises privées, des pétroliers finançant par exemple la préservation de forêts, labellisées « puits de carbone ».

Depuis des années, il est question d'y mettre bon ordre en dressant une liste de critères de qualité permettant de séparer le bon grain de l'ivraie dans les crédits carbone. C'est le sens de l'accord de Bakou qui porte sur un des marchés les plus structurés, celui relevant de l'article 6.4 de l'Accord de Paris (https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf). Tout en supprimant la distinction, classique à l'ONU, entre pays développés et en développement, le deal établit une série de méthodologies et de critères permettant de mieux certifier les crédits mis sur le marché. Par ailleurs, il encadre mieux les projets forestiers, régulièrement au centre des accusations d'escroquerie. L'accord sur le fameux article 6.4 crée par ailleurs un organisme indépendant qui devrait apporter davantage de crédibilité au marché du carbone. « L'accord n'est pas parfait, mais il permettra d'un peu assainir la situation », commente Sophie Closson, experte au sein de la délégation belge à Bakou.

Une chance d'assainir ?

L'affaire ne réjouit pas tout le monde : « C'est un mauvais signal d'ouvrir la COP29 en légitimant les marchés du carbone comme solution au changement climatique ; ils ne le sont pas », proteste Ilan Zugman, directeur de l'ONG 350.org pour l'Amérique latine et les Caraïbes. « Ils augmenteront les inégalités, porteront atteinte aux droits humains et entraveront les actions climatiques réelles ». Pour ses opposants, le système du crédit carbone est une sorte de néocolonialisme réinventé.

Particulièrement ciblé par les critiques : le « marché volontaire » (<https://www.ieta.org/ieta-statement-on-the-decision-to-adopt-article-6-4-supervisory-body-report-at-cop29/>), qui ne dépend pas de l'Accord de Paris, largement dérégulé jusqu'à présent et où coexistent des pratiques plus « vertueuses » certifiées par des labels, et d'autres complètement douteuses. Des projets forestiers y sont par exemple vendus à des compagnies aériennes cherchant à réduire leurs émissions de CO2. Ce marché échappe à l'accord conclu à Bakou. Ici, c'est le règne des « standards » (Verra, Gold Standard...) censés certifier que les crédits carbone sont issus de projets vérifiés respectant des critères assurant l'intégrité, la permanence, et la transparence des réductions d'émissions. Ce qui ne fait pas taire tout reproche. « Mais ce marché va devoir s'aligner », juge Sophie Closson. « Les opérateurs privés se disent d'ailleurs satisfaits ; ils préfèrent un système ambitieux et clair qu'une absence de règles. »